



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6310 du 8 juin 2022 de Monsieur le Député Gusty Graas.

Il convient tout d'abord de préciser à nouveau, comme lors de la question parlementaire n° 2989, que l'achat de vaccin contre la grippe est sujet au Luxembourg à un marché libre en fonction de l'offre et de la demande et que l'Etat n'y intervient qu'exceptionnellement, par exemple quand il s'attend à un réel risque de pénurie. Ceci a été le cas en 2020 (début de la pandémie COVID-19), où l'Etat avait acquis 20.000 doses supplémentaires aux commandes initiales des pharmaciens.

Pour l'hiver 2022/2023, les officines de pharmacie ont précommandé un total de 89.935 doses de vaccin contre la grippe. Ce chiffre est sensiblement équivalent aux commandes pour 2021/2022 à savoir 95.296 doses et 2020/2021 où le Luxembourg disposait de 102.000 doses (ceci inclut les doses acquises par l'Etat). Ni en 2020 ni en 2021 le Luxembourg n'a finalement subi une pénurie de vaccins et toute personne qui a souhaité se faire vacciner, a pu le faire.

Avant la pandémie, le nombre de doses commandées annuellement avoisinait généralement les 60.000 doses jusqu'en 2018, où les besoins avaient augmenté rapidement à 80.000 doses.

La Direction de la santé estime donc que les précommandes faites cette année devraient pouvoir satisfaire la demande. A noter que deux fournisseurs ont confirmé qu'ils disposent encore de réserves de vaccins qu'ils pourraient mettre à la disposition du Luxembourg, en cas de besoins supplémentaires.

En général, il s'agit d'insister sur le fait que le taux de vaccination de la population la plus susceptible de faire des infections grippales graves, à savoir les personnes de 65 ans et au-delà n'est que de 40.4% au Luxembourg, légèrement au-dessus de l'Allemagne (38.8%), mais substantiellement plus bas qu'en Belgique (59.1%) et en France (59.9%) (données OECD, Health at a glance 2021, sur données 2019). La Direction de la santé prévoit donc une campagne d'information au début de l'automne afin de sensibiliser particulièrement cette catégorie de population à la nécessité d'une vaccination.

Luxembourg, le 22 juin 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert